

<b>COMITE DIRECTEUR 07.10.2009</b> <b>Décisions</b>
--

**PRESENTS**

**Membres :**                      **PRESIDENT**                      **José Manuel Azenha TERESO (Portugal)**

**Vice-présidents**                      **Istvan BARDOS**                      Hongrie  
**Albert DE JONG**                      Pays-Bas  
**José DE SOUSA**                      France  
**Horst MENZEL**                      Allemagne  
**Ernest ROSSI**                      Malte  
**Pierre DE RIJST**                      Belgique

**Membres**                      **Min GONEYE**                      Chine  
**Jaroslav NOVOTNY**                      Tchéquie  
**Juraj KUREK**                      Slovaquie

**Trésorier :**                      **Jean-Pierre NELL**                      Suisse  
**Conseiller Statutaire :**                      **Arthur KNAEPEN**                      Belgique  
**Coordinateur Interprète :**                      **Ulrich FREI-ZULAUF**                      Suisse  
**Président d'honneur :**                      **Carlos MARQUEZ-PRATS**                      Espagne  
**Secrétaire Administratif :**                      **Patrick MARSILLE**                      Belgique

**EXCUSES**

**Membres :**                      **Lutz PRIMES**                      Autriche

**ABSENTS :**

**Membres :**                      Marcio MATTOS                      Brésil  
   Florin BILAN                      Roumanie  
   Aleksandar PETROVIC                      Serbie

-----

M. TERESO accueille les membres du Comité Directeur et les remercie pour leur présence. Il espère que la réunion se déroulera sous les meilleurs auspices et se terminera pour ce midi.

M. TERESO rappelle qu'il a tenté, au fil des différentes commissions, d'envisager une nouvelle méthode générale de travail permettant d'optimiser le travail au sein des commissions mais également au sein de la FCI en général.

Il estime qu'il n'est pas nécessaire de discuter pendant des heures au sein des commissions sans arriver à des résultats probants. Le travail doit être élaboré en dehors des commissions. Celles-ci sont à considérer comme l'étape finale d'un long processus. Il est nécessaire que la FCI s'adapte et réagisse sans attendre.

En effet, des problèmes sont d'une importance capitale pour la survie du sport colombophile tels que la diminution des affiliés et la difficulté de récupérer de nouveaux amateurs.

M. TERESO souhaiterait que le Comité Directeur se déroule en deux phases. La première, de façon publique, et la seconde réservée aux membres du Comité Directeur.

Avant de débiter la réunion proprement dite, les représentants de la fédération chinoise présente un DVD promotionnel relatif à l'organisation de l'Olympiade colombophile 2015.

## **A. Séance publique**

### **1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 17.04.2009**

Le Président demande si les membres du Comité Directeur ont des remarques sur ce procès-verbal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

### **2. Rétrospective CHAMPIONNAT DU MONDE 2009 - FRANCE.**

M. DE SOUSA remercie les membres du Comité Directeur ainsi que les délégations étrangères ayant participé à cette fête colombophile. Il a pu constater que ces manifestations avaient un sens.

Cependant, il trouve qu'il n'y a pas assez d'intérêt pour les Championnats du Monde et estime que la FCI devrait essayer de le développer.

Il ajoute que cette organisation est assez difficile à envisager et à mettre au point. Seuls deux pays hors EU ont pu y participer. Les formalités pour ces pays sont trop compliquées pour espérer une participation maximale. Il félicite le Mexique et l'Argentine pour avoir réussi à envoyer leurs pigeons. L'Arabie Saoudite, malgré le désir d'y participer, n'a pu accéder aux championnats du Monde.

La Chine, qui voulait y participer également et que la France voulait absolument recevoir en souvenir de leur victoire à Roye, n'a pu envoyer des pigeons pour cause de grippe aviaire.

M. DE SOUSA ne veut conclure cette énumération sans féliciter les Pays-Bas et la Pologne qui sont les grands vainqueurs de ces championnats du Monde.

M. DE SOUSA en revient ensuite à l'organisation elle-même qui a connu quelques problèmes sanitaires à cause de l'envoi de pigeons en mauvaise santé.

Il semble, selon lui, que le rassemblement des pigeons, avant l'envoi vers les Championnats du Monde, prenne du temps. Cela s'est même passé avec des fédérations géographiquement proches de la France.

M. DE SOUSA conseille de diminuer au maximum les délais d'introduction afin que les pigeons puissent, en même temps, acquérir un bon niveau de santé.

De plus, il serait préférable que les pigeons, pendant le premier mois de leur arrivée, puissent acquérir dans le colombier une place fixe et soient donc rassemblés dans un endroit moins spacieux.

M. DE SOUSA conseille ensuite, pour les premiers entraînements, de fixer la distance à +/-5 km et de multiplier ces expériences avant de se lancer, ensuite, dans des entraînements officiels.

La vente des pigeons débutera sur internet le 10 octobre et 25% des bénéfices seront destinés à la FCI.

M. MENZEL intervient en disant que la Commission Vétérinaire a présenté des directives pour les "One Loft Races" en 2006. Elles sont actuellement adaptées. Il conviendrait, cependant, d'y ajouter l'expérience de la France.

M. TERESO demande à M. DE SOUSA d'envoyer une synthèse de ses constatations au secrétariat de la FCI afin que la Commission Vétérinaire puisse en tirer profit.

Le Président remercie une fois de plus la France et toute l'équipe de M. DE SOUSA pour cette splendide organisation.

### 3. CHAMPIONNAT DU MONDE 2010

M. BARDOS informe l'assemblée que la Pologne organisera ce Championnat. La FCI n'a, à ce jour, pas encore reçu d'informations précises quant à l'endroit et à la date prévue pour cette organisation. La Fédération Polonaise sera consultée à ce sujet.

M. TERESO demande à M. BARDOS de prendre contact d'urgence avec cette fédération car, dans un délai assez court, la FCI doit recevoir toutes les informations (la date, l'endroit, les conditions vétérinaires, les délais,...) M. TERESO demande de responsabiliser la fédération polonaise. Le secrétariat FCI, dès réception, transmettra ces informations aux fédérations affiliées.

### 4. Propositions du Président International

M. TERESO demande à toutes les commissions de déterminer ses priorités, ses objectifs et d'y nommer des membres pour leur réalisation. Il ajoute que la crédibilité de la FCI passe pour une bonne organisation interne.

Il s'adresse directement aux présidents des commissions afin de les inviter et de les inciter à cette réflexion pour la session de mars. Il rappelle que d'importants problèmes passent, d'année en année, de Comité Directeur en Comité Directeur, sans qu'une position de la FCI ne soit prise.

Les membres, selon lui, savent très bien que beaucoup de discussions sont stériles et n'apportent aucune réponse aux problèmes posés.

Il demande, une fois de plus, que cette méthodologie soit mise au point pour la prochaine session. Il remercie ensuite ses collègues pour le travail déjà accompli.

### 5. Divers.

M. ROSSI intervient et souhaiterait que les dates des prochaines réunions soient, dès à présent, fixées et plus modifiées. Il n'a aucun problème quant à la durée de la session.

M. TERESO pense que trois jours sont nécessaires pour la tenue des réunions et le suivi administratif. Il propose les dates des 15, 16 et 17 mars 2010. En conséquence, trois jours sont encore prévus mais, par la suite, la session pourrait être réduite à deux jours.

M. DE JONG propose que le premier jour débute à 13h00. Cette solution pourrait permettre à certaines personnes de ne pas loger en Belgique la veille.

M. DE SOUSA se demande les raisons pour lesquelles plusieurs commissions ne se réunissent pas en même temps. Cela faciliterait certainement les déplacements des délégations des fédérations.

M. TERESO signale que le siège y songera en fonction de la composition des différentes commissions.

M. DE JONG constate que les commissions Solidarité, Grand-Prix et Statuts sont composées de personnes différentes. De plus, il en revient à son idée précédente de réunions le lundi après-midi qui, à son avis, diminuerait les frais de nombreuses délégations.

M. TERESO estime qu'il n'est pas intéressant de débiter le travail l'après-midi et estime que 10h00 est une heure convenable pour débiter des réunions.

### B. Séance du Comité Directeur

M. TERESO estime qu'il s'agit d'une question de principe et qu'il est nécessaire de marquer une différence entre le Comité Directeur et les différentes commissions. Il ne s'agit certainement pas d'un problème personnel.

Il rappelle que, lors de cette séance, des points importants et même capitaux vont être abordés.

M. MENZEL rappelle que les statuts prévoient que les observateurs peuvent être présents.

M. MARSILLE se demande ce que l'on entend par "observateurs".

M. TERESO souhaiterait que, dans des cas bien précis, le Comité Directeur puisse statuer entre ses membres, de façon "confidentielle".

M. KNAEPEN intervient et signale que les statuts sont clairs à ce sujet. Cependant, la commission "statuts" pourrait envisager ce point lors de sa réunion de mars.

M. MARQUEZ-PRATS intervient et rappelle que, pour la Commission Sport, celle-ci a du changer de local car il y avait plus d'observateurs que de membres.

### **1. Examen de la situation financière et rapport de la Commission Finances.**

M. NELL communique des informations quant au rapport de la Commission Finances.

Le problème abordé est le problème relatif au paiement des cotisations et, plus précisément, du retard dans le paiement de certaines d'entre elles.

M. NELL signale également, aux membres du Comité Directeur, que la forte diminution des intérêts financiers a une influence sur les rentrées de la FCI. Il demande ensuite à l'assemblée si elle a des questions quant à cette situation financière.

Sans remarque, la situation financière est approuvée par le Comité Directeur.

M. NELL profite que la parole lui soit donnée pour remercier Mme Elleboog et la fédération Belge pour le travail accompli.

M. PRATS se demande s'il n'est pas possible d'augmenter le rendement des sommes placées.

M. NELL s'informerà à ce sujet.

### **2. Commission Jeunesse**

M. ROSSI résume la réunion de la Commission Jeunesse en disant qu'il est nécessaire d'envisager du "marketing" au niveau de l'information.

Il mettra une brochure d'information à disposition des fédérations.

M. ROSSI signale que sa Commission à l'intention de créer un site Internet essentiellement destiné à la jeunesse. Il propose que M. KRAJCIK s'occupe d'y mettre les informations. Il demande l'autorisation requise au Comité Directeur.

Le Comité Directeur donne son accord à l'unanimité et ajoute que, pour la jeunesse, un petit comité de réflexion soit créé (MM. KRAJCIK, SCHLOMER,...) pour dynamiser ce site.

M. ROSSI ajoute que, pour les One Loft Races FCI, il serait intéressant de prévoir un classement "jeunesse" ainsi qu'un trophée spécial. Les Pays-Bas ont proposé qu'un championnat international "jeunesse" soit organisé et ce, sur base des résultats nationaux.

Enfin, M. ROSSI estime que la FCI doit accorder la plus grande importance aux contacts directs entre les sociétés et leurs amateurs ou d'éventuels futurs amateurs.

### 3. Grands-Prix

Les prochains grands prix se dérouleront en Hongrie, Espagne (2) et Allemagne.

Dans le futur, un autre système pourrait être envisagé. Il est nécessaire que la publicité en faveur de la colombophilie soit effectuée à travers le monde.

M. MARQUEZ-PRATS propose qu'un "One Loft Race" soit organisé dans chaque pays. Un trophée serait attribué par la FCI.

Suite à l'intervention de M. ROSSI, M. MARQUEZ-PRATS propose qu'un championnat spécial "jeunesse" soit envisagé et le lauréat récompensé par un trophée FCI.

Il est également nécessaire que, avant et après ces organisations FCI, les pays organisateurs communiquent des informations pouvant garantir une publicité à la colombophilie.

M. MARQUEZ-PRATS signale que ce trophée principal serait remis lors de l'Olympiade suivant la manifestation. Les trophées non distribués seraient envoyés par la poste. En conséquence, il serait préférable d'envisager un trophée pouvant aisément être manipulé et envoyé.

M. MARQUEZ-PRATS ajoute que, parmi tous les One Loft Races, un système de Championnat du Monde sera mis au point. Un rapport de cette organisation sera effectué par Mme VAN GEEL.

Ce rapport sera transmis au secrétariat et ensuite aux membres de la FCI.

### 4. Commission Europe

M. MENZEL prend la parole et donne la composition de la Commission "Europe". Il demande si tous les membres cités veulent bien en faire partie.

M. NOVOTNY ne désire pas y participer.

Le problème subsistant au sein de la Commission "Europe" est le paiement du lobbying. Ce problème est important car il s'agit d'une somme d'argent considérable. La Commission "Europe" considère que ce problème ne relève pas de sa compétence mais de celle du Comité Directeur. Il semble que ce problème soit bloqué malgré les discussions ayant eu lieu lors de la dernière session de la FCI et du Comité Directeur.

En effet, un contact entre le Président et M. SWINNEN aurait dû se faire au lendemain de cette précédente session.

M. DE JONG intervient et signale que, dans les procès-verbaux, il n'est nullement question de contacts directs entre le Président et M. SWINNEN.

M. DE SOUSA rapporte le compte rendu de la réunion de la Commission "Europe" du 10 septembre, lors de laquelle, afin de mettre un terme à ce dossier, il a été convenu d'un contact, via l'intermédiaire de M. MENZEL, devant être pris entre M. SWINNEN et M. TERESO.

M. MENZEL signale qu'il a respecté le mandat que la Commission lui avait confié.

Selon M. MENZEL, M. SWINNEN prendra contact avec M. TERESO.

M. TERESO s'interroge quant au moment où M. SWINNEN daignera prendre contact. En effet, M. TERESO doit en aviser le Comité Directeur et, en cette matière, ne peut prendre de décision sans l'approbation de ses collègues.

Quoi qu'il en soit, il est nécessaire, selon M. TERESO, que, dès à présent, le Comité Directeur envisage la situation et la position de la FCI par rapport au lobbying.

M. MARQUEZ-PRATS signale que le lobbying ne doit être supporté que par les pays européens et non par la FCI.

D'autre part, la FCI est enregistrée en Suisse et il est nécessaire, en cas de contrôle, de disposer de factures probantes.

M. TERESO souhaiterait obtenir une étude des montants réclamés pour le lobbying.

M. MENZEL est excédé par cette discussion. Il rappelle que M. SWINNEN a fait un excellent travail et que les résultats obtenus en sont la preuve.

M. MENZEL rappelle qu'il a pris un accord avec M. SWINNEN. Ce dernier a droit à ses paiements et a également le droit de réagir.

M. MENZEL ajoute que, en cas de nouvelle crise, personne ne pourrait effectuer un tel travail.

M. DE RIJST intervient et informe l'assemblée que la fédération belge ne participera pas non plus à ce lobbying. Il prend l'exemple de la décision de la Commission vétérinaire proposant l'abolition de l'annonce des cas de paramyxovirose.

La RFCB sait pertinemment que le combat est, en Belgique, perdu d'avance.

En effet, l'ordre des vétérinaires (dont le nombre ne cesse de croître) influence les décisions et les formalités au niveau de la paramyxovirose ne seront jamais abandonnées.

Enfin, il rappelle que, en Belgique, les vétérinaires s'écartant de ces directives sont sévèrement sanctionnés.

M. DE JONG estime qu'il ne faut pas s'attarder à la problématique générale du lobbying mais uniquement régler, aujourd'hui, le problème des paiements réclamés par M. SWINNEN.

M. DE SOUSA rétorque que la procédure envisagée était précise et que, sans appel de M. SWINNEN, elle ne peut se clôturer.

M. TERESO signale que, à l'avenir, la procédure devra être modifiée ou plutôt que les compétences devront être adaptées. La Commission "Europe" ne doit pas disposer d'un budget propre. Le Comité Directeur doit être avisé de ses projets et prendra position sur ceux-ci.

En outre, le lobbying ne doit plus être décidé par telle ou telle commission, mais par l'organe supérieur qu'est le Comité Directeur.

Le représentant du Mexique intervient en signalant que, partout et en tout, le lobbying a du mal à se quantifier, à se justifier. Il est donc nécessaire de prendre, préalablement un arrangement financier fixe prévoyant éventuellement des primes en cas de "bons" résultats.

M. DE JONG estime que ce problème a assez duré et qu'il faut le résoudre une fois pour toutes.

M. DE RIJST pense que ce problème est en cours de résolution puisque, aux dernières nouvelles, M. SWINNEN va contacter M. TERESO. Il ajoute que M. SWINNEN est un professionnel mais que, en ce dossier, la procédure administrative est loin d'avoir été suivie.

En conclusion, le Comité Directeur donne à l'unanimité mandat à M. TERESO pour régler, au mieux et dans l'intérêt de la FCI, cette problématique.

## 5. Commission Sport

M. BARDOS signale que la Commission Sport a évoqué différents points d'une importance capitale. Le procès-verbal de cette réunion sera communiqué aux fédérations membres.

Divers documents ont été envisagés et, parmi ceux-ci, figurait le rapport d'un groupe de travail relatif à l'appareillage électronique. M. VAN GILS a publié ce rapport complet. Il s'agit, en réalité, du résumé de 4 années de travail.

M. BARDOS a synthétisé ce travail (voir annexe). M. FREI-ZULAUF le traduit en trois langues.

M. BARDOS évoque ensuite les autres points envisagés par sa commission :

- concours olympique 2012
- modification du calcul des coefficients en vue de l'unicité de la méthode de calcul.

M. DE JONG revient au premier point abordé et souhaiterait savoir si le travail au niveau de l'électronique est approuvé.

Le Comité approuve le contenu de ce document de travail à la condition sine qua non que les fédérations colombophiles soient consultées, donnent leur avis **avant** le 01.03.2010.

La commission « sport » et le Comité Directeur envisageront ce travail et les remarques formulées lors de la session de mars 2010.

M. BARDOS demande d'envoyer, une fois de plus, ce document à toutes les fédérations.

En ce qui concerne la modification éventuelle des classes A et B, celui-ci sera proposée au Congrès.

M. KRAJCIK intervient en demandant si le Comité a pris une position quant à la prise en considération de "doublage" au niveau des résultats envoyés pour l'Olympiade.

Le Comité ne prend pas de position à ce sujet. M. MARSILLE propose d'envoyer à toutes les fédérations affiliées des questions quant à cette problématique et de demander une réponse pour la prochaine session.

M. KRAJCIK regrette, une fois de plus, que cette question soit rejetée. Il rappelle qu'une année s'est déjà écoulée depuis l'Olympiade.

M. MARSILLE lui rappelle que, quoiqu'il adienne, les données doivent rester à l'identique jusqu'au prochain Congrès.

Le secrétariat prendra contact avec M. KRAJCIK pour clarifier les questions devant être, à son avis, prévues aux fédérations membres.

## 6. Commission Vétérinaire & Scientifique

Une réunion de la Commission a été organisée à Essen en date du 14.09.2009. M. EBBEN a été nommé secrétaire de cette Commission.

La Commission a attiré l'attention sur le problème de la paramyxovirose qui fait de lourds ravages.

Une directive sera envoyée afin d'essayer d'en atténuer les impacts.

La Commission "Europe" a souhaité une adhésion à « l'Entente européenne d'aviculture ». Celle-ci dispose de nombreux membres et son poids peut peser dans la balance.

Les frais d'adhésion à cette entente sont limités, pour la FCI, à € 100,00 par an.

Les frais éventuels de délégation ne sont pas pris en charge par la FCI.

La NPO propose que M. EBBEN, qui fait déjà partie de cette entente, soit désigné par la FCI.

M. TERESO demande, quant à lui, que, en cas de réunion à travers l'Europe, le Président détermine le représentant FCI. Les convocations à de telles réunions doivent arriver au secrétariat de la FCI qui les fera suivre au représentant désigné.

M. MENZEL propose que M. EBBEN s'occupe des contacts directs avec cette organisation.

Le Comité Directeur marque son accord sur les procédures ci-avant exprimées.

M. MENZEL ajoute que la Commission Vétérinaire & Scientifique souhaiterait que la politique européenne s'harmonise en matière de paramyxovirose.

M. DE SOUSA marque son accord à la condition explicite que ces démarches ne coûtent rien à la FCI.

M. MENZEL estime que cela est possible et ne peut l'être que si la Commission prépare un dossier spécifique.

M. TERESO estime qu'il faut estimer le risque éventuel de telles démarches. Il demande que les interventions éventuelles soient profitables à la colombophilie sans qu'elles n'attirent l'attention sur certains problèmes.

M. MENZEL rétorque que l'Allemagne a actuellement tous les privilèges. En cas d'échec, elle risque de les perdre. Par contre, d'autres pays, dans lesquels l'obligation de déclaration est en vigueur, pourraient bénéficier de mesures plus permissives.

Dans les conditions financières exposées ci-avant et en estimant les risques pour la FCI, le Comité Directeur marque son accord.

M. MENZEL demande que, pour préparer ce dossier, les frais de déplacements de M. GRUND soient pris en charge par la FCI et remboursés par le trésorier.

M. MENZEL donne ensuite lecture et explications du procès-verbal de la Commission Vétérinaire.

Il demande qu'un suivi soit apporté à la vaccination et qu'une réponse relative aux vaccins autorisés, aux firmes productrices soit adressée à M. EBBEN.

## **7. Commission Standard**

M. DE JONG prend la parole et remercie le secrétariat pour le rapport de la réunion de la Commission Standard.

Il reprend ensuite les différents points repris en résumé dans ce procès-verbal.

Il invite les membres du Comité Directeur à consulter ce document.

## **8. Commission Solidarité**

M. DE RIJST prend la parole et signale que cette réunion de Commission s'est parfaitement déroulée. Tous les participants étaient d'accord pour la continuité du projet général de solidarité.

Les membres ont néanmoins mis l'accent sur la nécessité de bénéficier de contacts personnels ou sociaux approfondis pour que de tels projets puissent se réaliser, se développer et perdurer.

**9. Commission Statuts**

M. KNAEPEN prend la parole et rappelle les modifications aux statuts décidées lors du dernier Congrès. Il attire l'attention sur les articles 1 et 13 des Statuts de la FCI.

Il ajoute que, pour l'instant, la Commission n'a envisagé aucune demande de modification des Statuts. Cependant, il attire l'attention sur le changement d'adresse de la RFCB qui a une implication sur l'adresse du siège de la FCI.

Il donne ensuite lecture du procès-verbal de la réunion de la Commission Statuts.

Après cette intervention, le Président, M. TERESO remercie ses collègues et met un terme à la séance.

=====

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.  
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.  
This page will not be added after purchasing Win2PDF.